



INOBAT Batterierecycling Schweiz
INOBAT recyclage des piles en Suisse
INOBAT riciclaggio delle pile in Svizzera

Rapport annuel 2021

Objet

Perception, gestion et utilisation de la taxe d'élimination anticipée (TEA) sur les piles et les accumulateurs

Version:	1.0
Statut:	Définitif
Date:	15.12.2022



Table des matières

Introduction	3
1. Perception de la taxe et des contributions	3
1.1. Montant de la taxe et des contributions	3
1.2. Mise en circulation de piles soumises à la taxe en 2021 et l'année précédente...	5
1.3. Ventes de piles exemptées de la taxe en 2021 et l'année précédente.....	5
1.4. Teneur en polluants dans les piles portables, piles industrielles et batteries automobiles.....	6
1.5. Recettes de la taxe par fonds.....	6
1.6. Evolution des ventes et des recettes de la taxe.....	7
2. Gestion de la taxe et des contributions	7
3. Utilisation de la taxe et des contributions.....	8
3.1. Collecte et transport	8
3.2. Valorisation matière	8
3.3. Evolution des coûts de valorisation	9
3.4. Activités d'information	9
3.5. Coûts administratifs.....	11
4. Taux de récupération des piles usagées	11
4.1. Piles soumises à taxe.....	11
4.1.1. Ventes et récupération par système chimique	12
4.1.2. Taux de récupération par système chimique.....	13
4.2. Récupération des piles exemptées de la taxe	14
4.2.1. Récupération des piles exemptées de la taxe (piles au plomb).....	14
4.2.2. Récupération des piles exemptées de la taxe (systèmes hybrides et voitures électriques).....	14
5. Rapport financier	16
5.1. Bilan.....	16
5.2. Comptes des fonds	17
5.3. Rapport de l'organe de révision.....	19



INOBAT Batterierecycling Schweiz
INOBAT recyclage des piles en Suisse
INOBAT riciclaggio delle pile in Svizzera

Introduction

ATAG Organisations économiques SA dirige INOBAT Recyclage des piles Suisse pour le compte de la Confédération suisse, représentée par l'Office fédéral de l'environnement (OFEV), sous le nom de marque de la Confédération. Dans ce cadre, INOBAT perçoit, gère et utilise la taxe d'élimination anticipée (TEA) sur les piles ainsi que les contributions prélevées sur les piles exemptées de la taxe. INOBAT n'exerce pas elle-même d'activités économiques dans la fabrication, l'importation, la vente ou l'utilisation de piles.

Le nombre d'entreprises soumises à l'obligation d'annoncer et assujetties à la taxe a continué d'augmenter, durant l'année sous revue. Fin 2021, entreprises 1'354 (année précédente 1'185) étaient membres d'INOBAT.

1. Perception de la taxe et des contributions

En vertu de l'annexe 2.15 de l'ordonnance sur la réduction des risques liés aux produits chimiques (ORRChim, recueil systématique du droit fédéral RS 814.81), toutes les piles sont soumises à l'obligation d'annoncer et à la taxe, indépendamment de leur poids. Elles sont subdivisées en piles domestiques, piles industrielles et batteries automobiles. L'ORRChim prévoit que les entreprises mettant en circulation des piles industrielles et des batteries automobiles dans le territoire douanier suisse (Suisse et principauté du Liechtenstein) puissent, sur demande, être exemptées de la taxe, mais non de l'obligation de déclarer. Pour cela, elles doivent être à même d'assurer l'élimination des piles dans le respect de l'environnement, dans le cadre d'une solution sectorielle ou en raison de la situation particulière d'un marché. Ces entreprises qui les misent sur le marché paient une contribution appropriée aux frais administratifs d'INOBAT pour l'exemption de la taxe et la réalisation de l'obligation d'annoncer.

Les organisations Fondation SENS eRecycling (recyclage d'appareils électriques et électroniques) et SWICO Recycling (recyclage d'appareils électriques et électroniques) perçoivent une contribution anticipée de recyclage (CAR) volontaire pour les appareils ménagers, les outils, les appareils électriques des secteurs de la construction, du jardinage et des loisirs, les appareils de sport et de loisirs, les jouets et les appareils du secteur de la communication. Comme une grande partie de ces appareils possèdent une pile, la CAR et la taxe d'élimination anticipée (TEA) sont perçues ensemble. Cette possibilité est prévue dans l'annexe 2.15 Piles, chiffre 6.1, al. 2 de l'ORRChim et permet aux entreprises concernées de réduire leurs frais administratifs pour la réalisation de leur obligation légale.

1.1. Montant de la taxe et des contributions

Taxe d'élimination anticipée pour les piles soumises à la taxe

Selon l'annexe 2.15, chiffre 6.2 de l'ORRChim, le montant de la taxe d'élimination anticipée (TEA) se monte au minimum à CHF 0.10 et au maximum à CHF 7.00 par kilo de piles soumises à la taxe, mais au moins à CHF 0.03 par pile.

Le montant de la taxe par catégorie de pile est fixé dans l'ordonnance du DETEC sur le montant de la taxe d'élimination anticipée pour les piles (RS 814.81).



INOBAT Batterierecycling Schweiz
INOBAT recyclage des piles en Suisse
INOBAT riciclaggio delle pile in Svizzera

Les taxes suivantes étaient en vigueur durant l'année sous revue:

- a. CHF 1.60 par kilogramme pour les piles domestiques lithium-ion, les batteries automobiles lithium-ion et les piles industrielles lithium-ion soumises à la taxe, mais au moins CHF 0.03 par pile domestique;
- b. CHF 1.90 par kilogramme pour les piles domestiques à l'eau salée et les piles industrielles à l'eau salée soumises à la taxe;
- c. CHF 0.50 par kilogramme de batteries automobiles et de piles industrielles au plomb soumises à la taxe;
- d. CHF 2.00 par kilogramme pour les piles industrielles pour systèmes hybrides soumises à la taxe, hormis les piles lithium-ion;
- e. CHF 3.20 par kilogramme pour les autres piles domestiques soumises à la taxe, mais au moins CHF 0.03 par pile domestique;
- f. CHF 3.20 par kilogramme pour les autres batteries automobiles et industrielles soumises à la taxe.

Contributions pour les piles non soumises à taxe

Les entreprises qui introduisent sur le marché ayant, à leur demande, été exemptées de la taxe doivent, conformément à l'annexe 2.15, chiffre 6.1, al. 3, let. a et b ORRChim, couvrir l'ensemble des coûts d'élimination et verser une contribution appropriée aux coûts couverts par l'organisation pour l'exemption de la taxe et la réalisation de l'obligation d'annoncer.

Ces contributions se montent à CHF 0.10 par pile.

Barèmes de la taxe et des contributions

Les barèmes de la taxe et des contributions sont publiés par INOBAT sur son site Internet www.inobat.ch (Recyclage des piles / Bases légales). Les modifications des barèmes sont communiquées par écrit et en temps utile aux entreprises concernées.



INOBAT Batterierecycling Schweiz
INOBAT recyclage des piles en Suisse
INOBAT riciclaggio delle pile in Svizzera

1.2. Mise en circulation de piles soumises à la taxe en 2021 et l'année précédente

Piles domestiques, piles bouton et piles industrielles (mobiles ou montées de manière fixe dans des appareils)

Classement par numéro du barème de la taxe INOBAT		Quantités vendues 2021		Quantités vendues 2020	
		Pièces	To	Pièces	To
10000/11000/12000	Zinc-charbon	1'332'671	129	1'551'760	157
20000/21000	Alcalines	115'676'776	2'497	118'476'162	2'506
30000	Piles bouton	33'429'577	63	33'222'833	61
40000-42000	Lithium	3'053'440	85	2'757'845	79
50000/51000	Nickel-Cadmium (NiCd) rechargeables	194'908	10	203'722	11
60000	Nickel-métal-hybride (NiMH) rechargeables	4'410'620	90	4'433'079	89
61000	Nickel-métal-hybride (NiMH) rechargeables	257'490	37	292'232	52
62000	Lithium-ion, y c groupes d'accus et tous les autres systèmes rechargeables	1'666'611	240	19'048'007	207
63000	Accumulateurs à l'eau salée	37'749	18	5'300	2
70000	SENS/SWICO	0	1'523	0	1'292
81000	Zinc-charbon	3'312	7	939	1
82000	Alcalines	922	2	2'196	5
83000	Nickel-Cadmium (NiCd) rechargeables	711	2	487	1
84000	Nickel-métal-hybride (NiMH) rechargeable	783	2	1'292	3
85000	Piles pour clôtures électriques (toutes)	49'615	139	53'370	149
86000/86100/	Lithium-ion et tous les autres systèmes rechargeables, hormis au plomb	215'620	1'455	256'993	1'119
94000/95000	y c piles au lithium dans des motos, véhicules industriels, etc.	0	0	0	0
86200	Accumulateurs à l'eau salée	0	0	55	6
87100	Petits accumulateurs au plomb ronds et accumulateurs au plomb pou	10'406	1	9'526	1
87200	Petits accumulateurs au plomb carrés à	13'074	10	9'754	7
87300	Gros accumulateurs au plomb	26'498	114	35'600	167
88000	Véhicules électriques légers (non affiliées à SENS eRecycling) - Li lo	97'737	275	88'590	223
88100	Véhicules électriques légers (affiliées à SENS eRecycling) - Li lo	74'856	188	67'294	149
88200	Véhicules électriques légers (non affiliées à SENS eRecycling) - autres accus	96	0	0	0
88300	Véhicules électriques légers (affiliées à SENS eRecycling) - autres accus	62	1	0	0
89000	Systèmes hybrides: accumulateurs lithium-ion	331	13	212	6
89100	Systèmes hybrides: tous les autres batteries	31	0	4	0
91000-93000	Batteries automobiles au plomb non exemptées de la taxe	3'338	48	3'216	47
Déclarations tardives 2017-2019: piles domestiques soumises à la taxe, hormis piles au lithium		336'565.52	133.36	1'598'138	126
Déclarations tardives 2017-2019: piles au lithium		322'520.61	199.44	28'234	23
Total	des piles et accumulateurs portables	161'218'522	7'284	182'144'839	6'489

Les quantités présentées par INOBAT sont basées sur les piles mises en circulation dans le territoire douanier suisse et annoncées à INOBAT par les entreprises concernées. Les données présentées ne comprennent pas les importations de piles, pour lesquelles la Direction générale des douanes saisit la masse brute. Il s'agit d'un montant de CHF 259'819.80 (année précédente CHF 61'852.25).

Les quantités présentées ne peuvent par conséquent pas être comparées aux chiffres des ventes dans les commerces de détail relevés par les instituts de marketing.

1.3. Ventes de piles exemptées de la taxe en 2021 et l'année précédente

Batteries automobiles et piles industrielles exemptées de la taxe (piles au plomb, systèmes hybrides et voitures électriques)

Classement par numéro du barème de la taxe INOBAT		Quantité vendue 2021		Quantité vendue 2020	
		Pièces	To	Pièces	To
191000/192000/ 193000	Par classe de poids (piles en vrac ou montées de manière fixe dans un véhicule)	1'218'517	20'224	1'242'361	20'233
Total groupe de marchandises véhicules		1'218'517	20'224	1'242'361	20'233
187100/187200/ 187300/189000/ 190000	Par classe de poids (piles en vrac ou montées de manière fixe)	858'550	24'579	789'101	13'514
Total groupe de marchandises industrie		858'550	24'579	789'101	13'514
Total piles exemptées de la taxe		2'077'067	44'803	2'031'462	33'747
Total plomb dans les batteries automobiles (part du plomb 2020: 72%; 2019: 75%)			14'561		14'568
Total plomb dans les piles industrielles (part du plomb 50%)			12'289		6'757
Total plomb dans les batteries automobiles et les piles industrielles			26'851		21'325



INOBAT Batterierecycling Schweiz
INOBAT recyclage des piles en Suisse
INOBAT riciclaggio delle pile in Svizzera

1.4. Teneur en polluants dans les piles portables, piles industrielles et batteries automobiles

Piles domestiques

La mise en circulation de piles contenant plus de 5mg de mercure / 20mg de cadmium par kilo est interdite. Concernant le métal lourd plomb, il n'y a pas de limite de quantité, mais une obligation d'étiquetage si la pile contient plus de 40 mg de plomb par kilo. Conformément aux dispositions de l'annexe 2.15, chiffre 6.3, alinéa 1 de l'ORRChim, INOBAT réalise, si nécessaire, des sondages auprès des entreprises mettant en circulation des piles, concernant les teneurs en mercure et en cadmium dans les piles. Le dernier sondage réalisé en 2017 avait montré que les teneurs en mercure et en cadmium restaient en dessous des valeurs limites, pour tous les types de piles.

Mercure, valeur limite	5 mg/kg ou.	0.005 gr/kg
Valeur moyenne déclarée		0.00088 gr/kg
Cadmium; valeur limite	20 mg/kg ou.	0.02 gr/kg
Valeur moyenne déclarée		0.00215 gr/kg

Sur la base des renseignements recueillis auprès des entreprises mettant en circulation des piles, les teneurs en métaux lourds n'ont pas changé en 2021 et restent, comme jusqu'à présent, nettement en dessous des valeurs limites pour le cadmium et le mercure.

Piles industrielles et batteries automobiles

La composition suivante a été confirmée par les industries concernées, en 2021, concernant la part du métal lourd plomb dans les piles industrielles et les batteries automobiles:

Piles industrielles, y c. voitures électriques:

Part de plomb, en moyenne	50 %
---------------------------	------

Batteries automobiles:

Part de plomb, en moyenne	72 %
Part d'acide/gel et boîtier	28 %

1.5. Recettes de la taxe par fonds

Le tableau ci-dessous présente les recettes totales de la taxe sur les piles domestiques, ainsi que sur les piles exemptées de la taxe (piles industrielles et les batteries automobiles).

	2021 CHF	2020 CHF
Total recettes de la taxe	19'295'406	18'569'690
Piles domestiques, hormis piles au lithium	13'595'543	13'793'565
Piles au lithium	5'699'863	4'776'124
Total contributions	261'303	255'993
Toutes les piles exemptées de la taxe	261'303	255'993

INOBAT gère trois fonds séparés, à savoir les fonds de la taxe d'élimination anticipée «Piles portables hormis les piles au lithium» et «Piles au lithium», ainsi que le «Fonds des contribu-



INOBAT Batterierecycling Schweiz
INOBAT recyclage des piles en Suisse
INOBAT riciclaggio delle pile in Svizzera

tions pour les piles exemptées de la taxe». Cela permet d'attribuer les coûts en fonction des différents types de piles, selon le principe de causalité.

1.6. Evolution des ventes et des recettes de la taxe

Le tableau ci-dessous présente les ventes en tonnes ainsi que les recettes de la TEA sur les piles domestiques, piles bouton, piles industrielles et batteries automobiles soumises à la taxe.

Ventes en tonnes / recettes de la TEA

Ventes de toutes les piles soumises à la taxe

Recettes de la TEA de toutes les piles soumises à la taxe

	2021	2020	2019	2018	2017	2016	2015	2014	2013
Tonnes	7'284	6'952	5'469	4'612	4'574	4'149	4'111	3'990	3'675
CHF	19'295'406	19'295'406	19'080'729	17'099'389	16'972'497	16'366'517	15'816'680	15'640'615	14'687'256

Durant l'année sous revue, un nombre sensiblement plus élevé de piles mises en circulation a été déclaré à INOBAT. Cette augmentation est due, d'une part, à l'augmentation du nombre de piles au lithium par rapport à l'année précédente et, d'autre part, à un nombre particulièrement élevé de déclarations tardives pour les années antérieures, de la part d'entreprises mettant en circulation des piles, pour un montant de CHF 659'086.15 (année précédente CHF 418'834.00).

2. Gestion de la taxe et des contributions

Die Conformément au contrat avec l'OFEV, le produit de la taxe ne peut plus être placé dans des titres par l'INOBAT. Concrètement, cela signifie que le produit des deux fonds de la taxe et du fonds des contributions doit être géré dans un compte en liquide sur un compte bancaire suisse sous forme de liquidités.

Une obligation de caisse prise par l'organisation précédente peut toutefois être conservée jusqu'à l'échéance (janvier 2022).



3. Utilisation de la taxe et des contributions

L'affectation du produit de la taxe est réglée dans l'annexe 2.15, chiffre 6.5, ORRChim. Le produit de la taxe peut être utilisé pour le financement des activités suivantes:

- la collecte, le transport et la valorisation de piles, dans la mesure où ces activités sont menées selon l'état de la technique;
- l'information, notamment pour favoriser la récupération des piles ; cette activité ne doit pas représenter plus de 25 % du produit annuel de la taxe;
- ses propres activités dans le cadre du mandat de l'OFEV;
- le travail de l'OFEV pour la réalisation des tâches qui lui sont attribuées aux ch. 6.7 et 6.8.

3.1. Collecte et transport

Durant l'année sous revue, INOBAT a versé les indemnités suivantes pour la collecte et le transport ainsi que pour l'acquisition de fûts de transport et la gestion des fûts:

	2021 CHF	2020 CHF
Total indemnités pour la collecte et le transport	2'470'605	2'224'349
Collecte / transport / achat et gestion des fûts:		
Piles domestiques soumises à la taxe, hormis piles au lithium	2'012'802	1'829'527
Piles au lithium	373'803	309'407
Piles exemptées de la taxe (notamment petites piles au plomb que le consommateur ne peut pas distinguer des piles soumises à la taxe)	84'001	85'415

Les coûts plus élevés, par rapport à l'année précédente, concernant les piles soumises à la taxe sont directement liés à l'acquisition, commencée en 2019, de nouveaux conteneurs pour le transport des piles ainsi qu'à l'augmentation des quantités collectées.

Les coûts de la collecte et du transport sont imputés aux fonds respectifs. Le montant de l'indemnité pour la collecte et le transport des piles usagées est basé sur la quantité (collecte) ainsi que sur la quantité et la distance (transport). Les montants des indemnités par tonne sont publiés sur inobat.ch.

3.2. Valorisation matière

Durant l'année sous revue, INOBAT a versé les indemnités suivantes pour la valorisation matière des piles soumises à la taxe:

	2021 CHF	2020 CHF
Total indemnités pour la valorisation matière	9'923'845	10'406'333
Coûts de valorisation		
Piles soumises à la taxe, hormis piles au lithium	9'745'413	10'195'233
Piles au lithium	178'432	211'100

Afin de pouvoir mieux tenir compte du principe de causalité, INOBAT verse des indemnités spécifiques en fonction du groupe chimique du système de piles. Les indemnités pour la valorisation matière sont versées sur demande, avec décision formelle.



INOBAT Batterierecycling Schweiz
INOBAT recyclage des piles en Suisse
INOBAT riciclaggio delle pile in Svizzera

3.3. Evolution des coûts de valorisation

Les coûts pour la valorisation matière ont diminué par rapport aux années précédentes, en raison de l'augmentation proportionnelle des piles au lithium, dont les coûts de valorisation sont moins élevés.

Valorisation matière / coûts

Valorisation matière des piles soumises à la taxe
Total coûts de valorisation des piles soumises à la taxe

	2021	2020	2019	2018	2017	2016	2015	2014	2013
Tonnes	2'943	2'954	2'571	3'186	2'789	2'788	2'723	2'734	2'525
CHF	9'923'845	10'406'333	10'469'205	10'258'246	9'782'057	9'868'998	10'430'370	10'772'840	10'281'260

3.4. Activités d'information

Dans ses mesures de communication, INOBAT s'efforce de toucher principalement le groupe cible des 16 – 34 ans. Cela, parce que la consommation de piles est particulièrement élevée dans cette tranche d'âge. C'est également dans cette tranche d'âge qu'ont lieu des changements importants comme l'emménagement dans son propre logement ou la fondation d'une famille. C'est à ce moment que l'on acquiert et consolide les habitudes personnelles en matière de recyclage.

Depuis dix ans, la campagne «Battery-Man» invite la population à rapporter les piles. Des spots TV ont également été diffusés durant l'année sous revue sur les chaînes de télévision suisses ainsi que dans les fenêtres publicitaires suisses en allemand, français et italien. Ces spots ont aussi été diffusés sur la TV en ligne et sur divers sites Internet. Des affiches ont également été placées. Actuellement, la campagne met l'accent principalement sur les médias sociaux. Ceux-ci permettent de toucher ce groupe cible de manière optimale sur Instagram, sur la page Facebook et, depuis l'année sous revue, sur Tik Tok. Plusieurs fois par mois, des posts attrayants sur le recyclage des piles sont placés sur ces réseaux ou des concours sont organisés. Grâce à ces posts, le nombre de followers sur Instagram ne cesse d'augmenter.

Les calculs détaillés des mandataires concernant le taux de récupération montrent que ce taux était également très élevé durant l'année sous revue, pour les piles domestiques (hormis les piles au lithium). Pour les piles au lithium, ce taux était encore bas en raison de l'augmentation des ventes et de la plus longue durée de vie de ces piles. Depuis 2019, des articles sur les piles au lithium sont publiés dans diverses revues spécialisées. Il s'agit notamment d'articles généraux sur la collecte et le transport en toute sécurité de ces piles, ainsi que d'articles spécialisés sur les accus pour l'aéromodélisme, les caddies de golf et les vélos électriques. Ces articles sont destinés à sensibiliser les consommatrices et les consommateurs et à les inciter à rapporter les piles usagées.

Le 3^e Battery Forum n'ayant pas pu être réalisé en 2020, en raison de la pandémie de coronavirus, il a été reporté au 10 juin 2021. En raison de la situation sanitaire durant l'année sous revue, seuls les conférenciers étaient présents dans l'Umweltarena, tandis que le public a pu suivre la manifestation à distance et poser des questions en ligne. Les thèmes principaux étaient les piles de vélos électriques et la future valorisation des piles au lithium.

Certains projets de moindre envergure, qui ont apporté des informations pour la promotion du taux de récupération, ont été soutenus financièrement et accompagnés, sur la base de demandes correspondantes. Lorsque le projet est trop fortement axé sur les intérêts propres



INOBAT Batterierecycling Schweiz
INOBAT recyclage des piles en Suisse
INOBAT riciclaggio delle pile in Svizzera

de l'auteur de la demande ou que les coûts des contacts sont considérés comme trop élevés, INOBAT n'accorde toutefois pas de soutien financier.

Les conseils aux points de collecte sont proposés, dans la mesure du possible, en collaboration avec VetroSwiss (recyclage du verre). Dans ce but, les deux organisations disposent de conseillers pour la Suisse alémanique et la Suisse romande. Les deux organisations peuvent ainsi mobiliser des synergies et réduire les coûts des conseils.

Le canton du Tessin possède ses propres dispositions cantonales, qui imposent aux communes l'obligation légale de collecter les piles et accumulateurs usagés. Il dispose par conséquent également d'un réseau de points de collecte très dense. INOBAT ne propose donc pas de conseils aux communes dans le canton du Tessin, mais soutient, sur demande, des projets contribuant à augmenter le taux de récupération des piles.

INOBAT est membre de l'organisation faîtière Swiss Recycling (www.swissrecycling.ch). En sa qualité de membre, INOBAT s'engage pour la promotion de la collecte séparée, dans le cadre de la collaboration au sein des organes de Swiss Recycling. Durant l'année sous revue, la campagne principale a encouragé, à travers divers canaux, une collecte séparée par type de pile.

Par ailleurs, INOBAT s'engage également auprès de l'association de formation professionnelle R-Suisse et la soutient pour le développement de moyens d'enseignement. R-Suisse est responsable de la formation des recycleurs et des recycleuses avec certificat fédéral de capacité.

Les coûts des activités d'information ont été légèrement inférieurs à ceux de l'année précédente. La principale raison à cela est liée à l'impossibilité de réaliser toutes les prises de vue prévues avec Battery-Man en 2021, du fait de la pandémie de coronavirus.

Les coûts des activités d'information sont imputés au fonds correspondant, selon le principe de causalité. La base pour la répartition des coûts est constituée par les recettes de la taxe.

	2021	2020
	CHF	CHF
Total piles soumises à la taxe	1'483'349	1'601'762
Activités d'information		
Piles domestiques soumises à la taxe, hormis piles au lithium	1'045'168	1'189'788
Piles au lithium	438'181	411'973



INOBAT Batterierecycling Schweiz
INOBAT recyclage des piles en Suisse
INOBAT riciclaggio delle pile in Svizzera

3.5. Coûts administratifs

Les coûts administratifs sont basés sur le contrat entre l'OFEV et la société mandatée pour la collecte, la gestion et l'utilisation de la taxe (ATAG Organisations économiques SA). Ce contrat comprend un plafond de coût pour l'ensemble de la période contractuelle. Les coûts sont imputés aux fonds selon les frais effectifs.

	2021 CHF	2020 CHF
Total piles soumises à la taxe et exemptées de la taxe	946'870	869'320
Coûts administratifs		
Piles soumises à la taxe	789'146	812'659
Piles exemptées de la taxe	157'724	56'661

4. Taux de récupération des piles usagées

4.1. Piles soumises à taxe

Le taux de récupération de l'ensemble des piles soumises à taxe est calculé sur la base de la quantité de piles mises sur le marché et de la quantité de piles rapportées par les consommatrices et les consommateurs et remises à une entreprise de valorisation enregistrée auprès d'INOBAT, pour leur valorisation respectueuse de l'environnement. Depuis 2017, les taux de récupération sont différenciés selon le système chimique, avec d'un côté les piles domestiques soumises à taxe (hormis les piles au lithium) et de l'autre côté les piles au lithium soumises à taxe (outils électroportatifs, piles de vélos électriques, etc.). Le calcul des taux de récupération effectifs par système chimique est basé sur le rapport effectif, après tri des piles usagées.

En 2022, l'EMPA a été mandaté pour la réalisation d'une étude pour le calcul du taux de récupération. Celle-ci a donné lieu aux recommandations suivantes, qui ont été prises en compte pour la première fois pour l'année 2021:

- Utilisation, en allemand, du terme «Rücklaufquote» au lieu de «Rücklaufquote». Justification: le terme «Rate» est plus neutre pour désigner un ratio, tandis que «Quote» suggère plutôt une valeur cible imposée.
(En français, on utilise «taux» pour les deux termes.)
- Reprise de la méthode de calcul de l'UE pour le taux de récupération de l'ensemble des piles soumises à la taxe et pour le reste des piles. Cette méthode divise la récupération d'une année par la moyenne des ventes de la même année et des deux années précédentes. C'est la raison pour laquelle l'ancienne méthode de calcul a été étendue, passant des ventes de deux ans à celles de trois ans. Afin d'obtenir une image complète, on présente aussi le taux de récupération en tenant compte des ventes de deux ans, pour comparaison.
- Prise en compte progressive d'années supplémentaires pour le calcul de la moyenne des ventes de piles au lithium jusqu'à disposer de la première série de données sur sept ans, en 2023, pour calcul du taux de récupération.

Pour le calcul des différents taux, les quantités collectées sont comparées aux ventes de différentes années:

- Taux de récupération de toutes **les piles soumises à la taxe**: moyenne annuelle des ventes de trois années (année sous revue et les deux années précédentes).



- Taux de récupération des **piles soumises à la taxe, hormis les piles au lithium**: moyenne annuelle des ventes de trois années (année sous revue et les deux années précédentes).
- Taux de récupération des **piles au lithium soumises à la taxe**: moyenne annuelle des ventes de sept années (année sous revue et les six années précédentes). La première série de données sur sept ans sera disponible en 2023. Cela est lié au fait que la part précise des piles au lithium montées dans des appareils n'est déterminé que depuis 2017. Pour le présent rapport annuel, c'est par conséquent la moyenne sur cinq ans qui a été appliquée.

4.1.1. Ventes et récupération par système chimique

Les quantités de ventes et de récupération suivantes ont été prises en compte pour le calcul des différents taux de récupération. Pour des raisons de transparence, les tableaux ci-après présentent aussi bien les résultats obtenus selon l'ancienne méthode que selon la nouvelle méthode:

Ventes des piles domestiques et industrielles soumises à la taxe selon l'ancienne méthode

au 31.12	2021	2020
Ventes déterminantes (moyenne annuelle sur 2 ans ¹), en tonnes	6'615	5'762
- Piles domestiques / industrielles, hormis les piles au lithium, en tonnes	3'428	3'299
- Piles au lithium, en tonnes (moyenne annuelle sur 7 ans)	3'187	2'463

¹ Ventes 2021: années 2020/2021

Ventes des piles domestiques et industrielles soumises à la taxe selon la nouvelle méthode

au 31.12	2021	2020
Ventes déterminantes (moyenne annuelle sur 3 ans ²), en tonnes	6'211	5'364
- Piles domestiques / industrielles, hormis les piles au lithium, en tonnes	3'219	3'071
- Piles au lithium, en tonnes (moyenne annuelle sur 4 ou 5 ans ³)	2'249	1'974

² Ventes 2021: années 2019/2020/2021

³ Ventes 2021: années 2017/2018/2019/2020/2021

Récupération des piles domestiques et industrielles soumises à la taxe

au 31.12	2021	2020
Quantité collectée déterminante durant l'année sous revue, en tonnes	3'271	3'175
- Piles domestiques / industrielles, hormis les piles au lithium, en tonnes	2'759	2'716
- Piles au lithium, en tonnes	512	459



INOBAT Batterierecycling Schweiz
INOBAT recyclage des piles en Suisse
INOBAT riciclaggio delle pile in Svizzera

4.1.2. Taux de récupération par système chimique

Sur la base des quantités de ventes et de récupération, on obtient les taux de récupération suivants:

Taux de récupération des piles domestiques et industrielles soumises à la taxe selon l'ancienne méthode

au 31.12.	2021	2020
Taux de récupération en %		
- Toutes les piles domestiques et industrielles	49.5%	55.1%
- Piles domestiques et industrielles hormis les piles au lithium	80.5%	82.3%
- Piles au lithium	16.1%	18.6%

Taux de récupération des piles domestiques et industrielles soumises à la taxe selon la nouvelle méthode

au 31.12.	2021	2020
Taux de récupération en %		
- Toutes les piles domestiques et industrielles	52.7%	59.2%
- Piles domestiques et industrielles hormis les piles au lithium	85.7%	88.4%
- Piles au lithium	22.8%	23.3%

Les ventes de piles au lithium en Suisse ont considérablement augmenté, au cours de ces dernières années. Contrairement aux piles domestiques usuelles, les piles au lithium ont une durée de vie et d'utilisation beaucoup plus longue. Une quantité importante de piles au lithium mises sur le marché sont donc encore en circulation et ne seront rapportées pour leur valorisation matérielle que beaucoup plus tard. Le taux de récupération calculé pour l'ensemble des piles domestiques et industrielles est par conséquent très bas et n'est pas représentatif du taux de récupération effectif. Pour des raisons de transparence et afin de permettre une comparaison avec l'étranger, ce taux est malgré tout présenté.

Sur la base des taux de récupération calculés par système chimique, il s'avère toutefois que le taux de récupération des piles domestiques et des piles industrielles (hormis les piles au lithium) reste élevé, à plus de 80%

Les taux de récupération obtenus avec la nouvelle méthode sont légèrement plus élevés que ceux obtenus avec l'ancienne méthode. Cela est dû au fait que l'effet décrit ci-dessus, lié à l'augmentation constante des piles au lithium mises sur le marché, est lissé par les années de vente supplémentaires prises en compte.



INOBAT Batterierecycling Schweiz
INOBAT recyclage des piles en Suisse
INOBAT riciclaggio delle pile in Svizzera

4.2. Récupération des piles exemptées de la taxe

Presque toutes les entreprises mettant en circulation des piles industrielles et des batteries automobiles au plomb, ainsi que des systèmes hybrides ou des piles au lithium, dans le cadre de la vente de voitures électriques, sont exemptées de la taxe. Ces entreprises remplissent leurs obligations en matière de collecte et d'élimination en prenant directement en charge les coûts d'élimination, dans le cadre d'une solution sectorielle ou en raison de la situation particulière du marché. Les entreprises exemptées de la taxe restent toutefois tenues de déclarer.

Les entreprises exemptées de la taxe sont intégrés dans le système d'annonce d'INOBAT.

4.2.1. Récupération des piles exemptées de la taxe (piles au plomb)

Les entreprises mettant en circulation des piles industrielles et des batteries automobiles au plomb sont affiliées à un système d'élimination. De plus, les transporteurs qualifiés d'INOBAT (transporteurs de piles portables usagées) proposent également un transport gratuit des piles au plomb usagées. Cela est possible du fait que le prix de vente du plomb en tant que matière première secondaire permet de couvrir les coûts du transport.

Sur la base des indications des principaux acteurs du marché, près de 100% des piles au plomb sont recyclées de manière respectueuse de l'environnement. Les raisons principales de ce taux de récupération élevé sont les suivantes: environ 90% des matières premières récupérées dans le cadre du recyclage (plomb, acide et granulés) conviennent parfaitement pour la fabrication de nouveaux accumulateurs au plomb ou d'autres produits. Contrairement aux petites piles de ménage, les accumulateurs au plomb usagés ne se retrouvent pas dans les mains des consommateurs, mais principalement dans des entreprises, où elles peuvent aisément être acheminées vers un système de recyclage. Le fait que le plomb continue d'être négocié à des prix élevés sur les marchés internationaux des matières premières secondaires, et représente donc un certain attrait pour le secteur, constitue également un élément positif. Les petites piles (qui représentent, globalement, moins de 1 pour cent en poids) sont collectées avec les autres piles portables. Celles-ci sont séparées lors du tri et recyclées de manière respectueuse de l'environnement.

Les statistiques des exportations de déchets spéciaux de l'OFEV utilisées pour la plausibilisation du taux de récupération des piles au plomb usagées confirment un taux de récupération très élevé, d'environ 95% pour ce type de piles.

4.2.2. Récupération des piles exemptées de la taxe (systèmes hybrides et voitures électriques)

Les piles exemptées de la taxe sont exclusivement les batteries utilisées dans les voitures et les poids lourds électriques (véhicules avec systèmes hybrides, voitures électriques et poids lourds électriques). Lorsque ces piles ne fournissent plus la puissance nominale ou sont défectueuses, elles sont normalement retournées au fabricant, dans le cadre de la garantie. Comme il ne s'agit pas de déchets ni de déchets spéciaux, de telles exportations ne sont pas soumises à autorisation ni déclaration. INOBAT ne dispose donc pas des données nécessaires pour calculer un taux de récupération. Avec la forte augmentation des véhicules avec systèmes hybrides, des voitures électriques et des poids lourds électriques, la technologie de recyclage évolue, elle aussi. Aujourd'hui déjà, il existe plusieurs installations à même de valoriser les piles au lithium. D'autres installations de valorisation, y compris plus



INOBAT Batterierecycling Schweiz
INOBAT recyclage des piles en Suisse
INOBAT riciclaggio delle pile in Svizzera

spécifiquement pour les batteries automobiles, sont en cours de conception. Les technologies correspondantes progressent sans cesse. On peut donc estimer que des installations de recyclage à la pointe du progrès et en nombre suffisant seront disponibles pour la valorisation matière de ces systèmes de piles, au moment où les piles usagées de ce secteur devront être éliminées en grandes quantités. Cette réflexion est basée sur les investissements déjà effectués dans des installations de recyclage pour les batteries usagées de voitures électriques dans l'espace européen, ainsi que sur les efforts consentis par le secteur automobile en Suisse pour la valorisation matière de ces piles.



INOBAT Batterierecycling Schweiz
INOBAT recyclage des piles en Suisse
INOBAT riciclaggio delle pile in Svizzera

5. Rapport financier

5.1. Bilan

Clôture au 31 décembre 2021

BILAN		
	31.12.2021	31.12.2020
	CHF	CHF
ACTIF		
Liquidités		
Compte courant bancaire	1'081'196.79	21'958'856.15
Compte d'épargne	0.00	2'435'000.00
Comptes courant OFEV	28'200'000.00	0.00
Créances résultant de la vente de biens et de prestations de services	7'094'050.50	7'554'271.56
Autres créances à court terme		
Impôt anticipé	1'968.75	1'968.75
Immobilisations financières à court terme	750'000.00	0.00
Compte de régularisation actif	1'496'881.20	1'249'883.45
<i>Actif circulant</i>	<i>38'624'097.24</i>	<i>33'199'979.91</i>
Immobilisations financières à long terme	0.00	750'000.00
<i>Actif immobilisé</i>	<i>0.00</i>	<i>750'000.00</i>
Total ACTIF	38'624'097.24	33'949'979.91
PASSIF		
Dettes résultant de l'achat de biens et de prestations de services		
Dettes envers Batrec	1'489'435.40	1'912'636.25
Taxe sur la valeur ajoutée	134'034.70	12'273.00
Autres Dettes	891'241.30	668'702.30
Passifs de régularisation	3'569'990.61	3'414'524.11
<i>Dettes à court terme</i>	<i>6'084'702.01</i>	<i>6'008'135.66</i>
Capital du fonds	32'539'395.23	27'941'844.25
Piles portables, excl. piles au lithium	9'067'003.13	8'898'030.90
Piles au lithium	22'942'954.82	18'533'684.15
Piles non soumises à taxe	529'437.28	510'129.20
Total PASSIF	38'624'097.24	33'949'979.91



INOBAT Batterierecycling Schweiz
INOBAT recyclage des piles en Suisse
INOBAT riciclaggio delle pile in Svizzera

5.2. Comptes des fonds

Clôture au 31 décembre 2021

COMPTE DU FONDS					
	2021 Piles soumises à la taxe Domestiques hors lithium CHF	2021 Lithium CHF	2021 Piles exemptées de la taxe CHF	2021 Total CHF	2020 Total CHF
PRODUITS					
Taxe d'élimination anticipée TEA	13'595'543.19	5'699'862.99	0.00	19'295'406.18	18'569'689.64
Contributions	0.00	0.00	261'302.65	261'302.65	255'992.75
Tonneaux de transport	-66'995.85	-66'995.85	0.00	-133'991.70	-98'599.15
Total PRODUITS	13'528'547.34	5'632'867.14	261'302.65	19'422'717.13	18'727'083.24
CHARGES					
<i>Charges directement attribuables</i>					
Charges de l'activité d'information et des projets	0.00	0.00	270.00	270.00	0.00
Excédent de charges du compte d'administration	0.00	0.00	157'724.00	157'724.00	56'661.25
<i>Charges communes</i>					
Charges de collecte et de transport	2'012'801.88	373'802.53	84'000.57	2'470'604.98	2'224'348.60
Charges de recyclage	9'745'413.37	178'431.88	0.00	9'923'845.25	10'406'333.07
Charges de l'activité d'information et des projets	1'045'167.79	438'181.33	0.00	1'483'349.12	1'601'761.53
Excédent de charges du compte d'administration	556'192.07	233'180.73	0.00	789'372.80	885'478.92
Total CHARGES	13'359'575.11	1'223'596.47	241'994.57	14'825'166.15	15'174'583.37
Résultat Compte du Fonds	168'972.23	4'409'270.67	19'308.08	4'597'550.98	3'552'499.87



INOBAT Batterierecycling Schweiz
INOBAT recyclage des piles en Suisse
INOBAT riciclaggio delle pile in Svizzera



INOBAT Batterierecycling Schweiz
INOBAT recyclage des piles en Suisse
INOBAT riciclaggio delle pile in Svizzera

5.3. Rapport de l'organe de révision

BLASER
TREUHAND
BERN

BLASER TREUHAND AG
SCHWARZENBURGSTR. 265
CH-3096 KÖNIGSBERG

Telefon 031 372 11 11
Telefax 031 371 45 18
btb@treuhandbern.ch
www.treuhandbern.ch

Königsberg, le 17 mai 2022

Rapport de l'auditeur à la mandatée pour le prélèvement, la gestion et l'utilisation des TEA sur les batteries et accumulateurs sur la clôture au 31.12.2021 de

INOBAT

Conformément au mandat qui nous a été confié, nous avons effectué l'audit de la clôture de INOBAT, comprenant le bilan, le compte du fonds et le compte d'administration pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2021. Le travail de vérification s'est achevé le 17 mai 2022.

Responsabilité de la mandatée

La responsabilité de l'établissement de la clôture, conformément aux dispositions légales et au contrat du 20 octobre 2016 entre la Confédération suisse, représentée par l'office fédéral de l'environnement, et la mandatée, incombe à la mandatée. Cette responsabilité comprend l'établissement de la clôture afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, la mandatée est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur la clôture. Nous avons effectué notre audit conformément aux Normes d'audit suisses (NAS). Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que le décompte ne contient pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans la clôture. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que le décompte puisse contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées, une appréciation de la présentation de la clôture dans leur ensemble, ainsi que l'existence et la mise en œuvre du SCI. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour former notre opinion d'audit.

«COMPETENZ IM ZENTRUM»

Mitglied des Schweizerischen
Treuhandverbandes
TREUHAND | SUISSE



INOBAT Batterierecycling Schweiz
INOBAT recyclage des piles en Suisse
INOBAT riciclaggio delle pile in Svizzera

BLASER
TREUHAND
BERN

Opinion d'audit

Selon notre appréciation, la clôture pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2021 est conforme à la loi suisse et au contrat du 20 octobre 2016 entre la Confédération suisse, représentée par l'office fédéral de l'environnement, et la mandatée. En outre, nous confirmons l'existence et la mise en œuvre du SCI.

Blaser Treuhand AG


Jürg Zahler
dipl. Experte in Rechnungslegung
und Controlling
Leitender Revisor
Zugelassener Revisionsexperte


Beat Weisser
Fachmann im Finanz- und
Rechnungswesen mit eidg. FA

- * Clôture 2021 (bilan, compte du fonds et compte d'administration)
Somme du bilan CHF 38'624'097.24 / Résultat de l'exercice CHF 4'597'550.98